

UE : Protection des animaux - Poules et porcs - 2012

Type: [Banque d'images \[courte\]](#) Référence: [I072333](#) Durée: 07:03 Lieu: [Belgique](#)

**POULES** En 1999, la Directive du Conseil de l'Union européenne a interdit l'élevage conventionnel en cage de batterie dans l'UE à partir de 2012. Dans son rapport de 1996, le Comité scientifique vétérinaire de la Commission européenne (SVC) a condamné la cage de batterie à cause de sa petite taille et sa stérilité. La cage de batterie avait de graves inconvénients inhérents pour le bien-être des poules. La Directive européenne permet l'utilisation de cages aménagées ou "meublées". En vertu de la directive, les cages aménagées doivent mesurer au moins 45 cm de haut et offrir à chaque poule un espace d'au moins 750 cm<sup>2</sup>, dont 600 cm<sup>2</sup> doit être une "surface utile", les autres 150 cm<sup>2</sup> étant réservés à un nichoir. La cage doit aussi contenir de la litière, des perchoirs et des "instrument de raccourcissement des griffes".



**PORCS** A partir du 1er janvier 2013, toutes les exploitations doivent maintenir les truies et jeunes truies en groupes à partir de quatre semaines à une semaine avant de mettre bas, fournir un accès permanent au matériel manipulable et la quantité suffisante d'aliments volumineux ou riches en fibres ainsi que de la nourriture énergétique. L'utilisation d'attaches pour les truies est interdite depuis le 1er janvier 2006. Toutes les exploitations devraient déjà être conformes aux dispositions générales pour les porcs d'élevage. En particulier, l'attention devrait être accordée aux points suivants: - Les porcs devraient avoir un accès permanent à une quantité suffisante de matériel leur permettant de mener des activités de recherche et de manipulation, comme paille, foin, bois, sciure de bois, compost de champignons, tourbe ou un mélange, qui ne compromette pas la santé des animaux. - Ni la caudectomie, ni la réduction de la quatrième paire d'incisives, ne doivent être effectuées systématiquement, mais uniquement lorsqu'il est prouvé qu'il y a eu blessures aux mamelles ou des truies ou aux oreilles ou queues d'autres porcs. Avant d'y procéder, d'autres mesures seront prises pour empêcher la caudophagie et autres vices, en tenant compte de l'environnement et de la densité de peuplement. Pour cette raison, les conditions environnementales ou systèmes de gestion inadéquats doivent être modifiés.

HEURE	DESCRIPTION	DUREE
00:00:00	Générique et titre	00:00:20
00:00:20	1. Cages aménagées	00:02:22
00:00:20	Titre	00:00:05
00:00:25	Vue extérieure de la ferme avec des cages aménagées (3 plans)	00:00:19
00:00:44	Pan sur les cages aménagées remplies de poules "ISA Brown"	00:00:12
00:00:57	Plan large de cages aménagées (3 plans)	00:00:15
00:01:12	Gros plan de poules rousses	00:00:05
00:01:17	Poules brunes en train de se nourrir (4 plans)	00:00:19

00:01:36	Aviculteur ouvrant la cage et vérifiant le matériel de distribution d'eau	00:00:07
00:01:42	Aviculteur vérifiant le rang	00:00:04
00:01:46	Gros plan d'une poule brune	00:00:05
00:01:51	Gros plan d'oeufs	00:00:05
00:01:56	Oeufs sur le tapis roulant (3 plans)	00:00:15
00:02:12	Oeufs dans la machine (2 plans)	00:00:10
00:02:22	Travailleur triant les oeufs	00:00:05
00:02:27	Oeufs triés et étiquetés par une machine (3 plans)	00:00:15
00:02:42	2. Anciennes cages	00:00:56
00:02:42	Titre	00:00:05
00:02:47	Plan large d'anciennes cages	00:00:05
00:02:52	Pan sur d'anciennes cages	00:00:09
00:03:01	Anciennes cages endommagées	00:00:05
00:03:06	Ancienne mangeoire pour les volatiles	00:00:05
00:03:11	Ancien vélo utilisé pour ramasser les oeufs	00:00:05
00:03:16	Plans généraux d'anciennes cages (3 plans)	00:00:16
00:03:32	Outils devant des cages	00:00:05
00:03:37	3. Volières	00:03:25
00:03:37	Titre	00:00:05
00:03:42	Vue extérieure de la ferme (2 plans)	00:00:09
00:03:51	Aviculteur entrant dans le bâtiment	00:00:05
00:03:56	Aviculteur entrant dans la volière	00:00:05
00:04:01	Aviculteur ramassant un oeuf	00:00:07
00:04:08	Aviculteur ouvrant la boîte où les oeufs sont stockés	00:00:08
00:04:16	Aviculteur prenant un oeuf	00:00:03
00:04:19	Aviculteur plaçant l'oeuf au bon endroit	00:00:05
00:04:24	Pan sur la volière remplie de poules "Dekalb White" (2 plans)	00:00:20
00:04:44	Gros plan des poules blanches	00:00:05
00:04:49	Plan large de poules blanches sur leur perchoir	00:00:05
00:04:54	Poules blanches en train de boire (2 plans)	00:00:10

00:05:04	Poules blanches en train de se nourrir (2 plans)	00:00:10
00:05:14	Poules blanches autour de la lampe calorique	00:00:05
00:05:19	Plans généraux de poules blanches dans leur cage (2 plans)	00:00:10
00:05:29	Oeufs sur un tapis roulant (3 plans)	00:00:15
00:05:45	Travailleur triant les oeufs (3 plans)	00:00:15
00:06:00	Oeufs triés et étiquetés par une machine (2 plans)	00:00:10
00:06:10	Pan sur la volière remplie de poules "Lohmann Brown"	00:00:11
00:06:20	Plan large de poules brunes dans la volière	00:00:05
00:06:25	Gros plan de poules rousses	00:00:05
00:06:30	Poules brunes en train de boire (2 plans)	00:00:10
00:06:41	Poule brune sur son perchoir	00:00:05
00:06:46	Poules brunes en train de se nourrir (2 plans)	00:00:10
00:06:56	Droits d'auteur	00:00:07

Service Audiovisuel  
Commission européenne  
[ec.europa.eu/avservices](http://ec.europa.eu/avservices)

[Conditions d'utilisation](#)